

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 5 février 2020 à 19 heures

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

CONVOCATION du 28 janvier 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monique CHABERT, Jean-Raymond BACLET, Dominique JANIN, Nicole JACQUEMET, Laurent JACQUIER, Liliane LAGREOU, Gérard BUFFEVANT, Philippe HUMBERT, Jocelyne BONNET, Florence AGLIATA, Sylvie CLEYET-MAREL.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Bérangère BURDIN a donné pouvoir à Monique CHABERT

ÉTAIENT ABSENTS

Julien ROBERT-QUATRE

Daniel FRERE

Caroline PETELET

SECRETARE DE SEANCE : Jocelyne BONNET

Le conseil municipal approuve le procès-verbal des réunions du 6 novembre et du 11 décembre 2019. Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame Le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur le retrait de la délibération concernant le vote du RIFSEEP, régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel. L'avis rendu le 30 janvier 2020 par le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère est défavorable. Le dossier doit être retravaillé avant une nouvelle saisine du Comité Technique.

Délibération n°1 - Approbation du compte de gestion 2019

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'APPROUVE à l'unanimité.

Délibération n°2 - approbation du compte administratif 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT	OBSERVATIONS	MONTANT
DEPENSES	Nettes de l'année	1 069 279,29 €
RECETTES	Nettes de l'année	1 171 211,49 €
Résultat (année n)	Net de l'exercice	101 932,20 €
Résultat (année n-1)	Excédent reporté	32 287,67 €
RESULTAT TOTAL DE FONCTIONNEMENT	Y compris le report de l'année précédente	134 219,87 €

SECTION DE D'INVESTISSEMENT	OBSERVATIONS	MONTANT
DEPENSES	Nettes de l'année	540 235,12 €
RECETTES	Nettes de l'année	382 620,76 €
SOLDE DES RESTES A REALISER 2019		-23 816,00 €
Résultat (année n)	Net de l'exercice	-157 614,36 €
Résultat (année n-1)	Excédent reporté	118 129,66 €
RESULTAT TOTAL D'INVESTISSEMENT	Y compris le report de l'année précédente	-63 300,70 €

Madame Le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote. Le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monique CHABERT, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous, à l'unanimité des présents soit 9 voix.

Délibération n°3 – Affectation du résultat 2019

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	101 932,20
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	32 287,67
C <u>Résultat à affecter</u> = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	134 219,87
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-39 484,70
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-23 816,00
Besoin de financement F. = D. + E.	63 300,70
AFFECTATION = C. = G. + H.	134 219,87
1) <u>Affectation en réserves R1068 en investissement</u> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	104 219,87
2) H. <u>Report en fonctionnement R 002 (2)</u>	30 000,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Délibération n°4 - Création du poste de rédacteur principal 2^e classe

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'un emploi de rédacteur principal 2^e classe. Cette création fait suite à la proposition d'avancement de grade 2020 de Madame Agnès CHIARO qui a reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire. Le conseil à l'unanimité **DECIDE** à compter du 1er janvier 2020 de créer pour le service administratif, un poste de rédacteur principal 2^e classe à temps complet et de supprimer le poste de rédacteur à temps complet.

Délibération n°5 – ouverture d'une ligne de trésorerie

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité de contracter une ligne de Trésorerie auprès d'un organisme bancaire afin d'assurer le paiement des charges notamment de l'annuité d'emprunt à mandater en mars 2020, dans l'attente du versement du Fonds de Compensation de la TVA d'un montant de 89000 € au mois de septembre 2020.

Au terme de la consultation lancée auprès différents organismes bancaires, il est proposé à l'assemblée d'autoriser Madame le Maire à signer un contrat Ligne de Trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Rhône Alpes selon les conditions suivantes :

- Montant : 100 000 €
- Durée : 12 mois
- Index des tirages : €STR + Marge : 0.94%
- Taux fixe de 0.75%
- Frais de dossier : 400 €

Le conseil municipal **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit d'un montant de 100 000 € telle qu'énoncée ci-dessus pour le financement de son besoin ponctuel de Trésorerie et **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit Ligne de Trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Rhône Alpes et à procéder aux demandes de

versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat.

Délibération n°6 – Demande de dégrèvement d'une taxe locale d'équipement.

Madame Le Maire informe le conseil municipal du courrier de la Direction Départementale des Territoires concernant une demande de dégrèvement de Taxe Locale d'Équipement d'un administré. Cette personne titulaire d'un permis de construire délivré en 2010 n'a pas donné suite à la construction prévue et un nouveau permis de construire a été délivré pour cette parcelle en 2019 qui donnera lieu à versement de la taxe d'urbanisme. Le conseil municipal **DONNE** son accord POUR procéder au dégrèvement du montant dû soit 1809 € et **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Le présent compte-rendu du conseil municipal en séance publique du mercredi 5 février 2020 est affiché à la porte de la mairie le mardi 11 février 2020.

Le Maire
Monique CHABERT